

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

- I Contexte général : situation économique et sociale
 - 1. Situation globale
 - o Zone euro
 - En France
 - 2. Situation de la collectivité
- II Le projet de loi de finances 2020
 - 1. Principales dispositions relatives aux collectivités locales
- III Situation et orientations budgétaires de la collectivité
 - 1. Les recettes de fonctionnement
 - La fiscalité
 - Les concours financiers versés par l'Etat
 - Les autres recettes
 - 2. Les dépenses de fonctionnement
 - Les charges à caractère général
 - o Les charges de personnel
 - Les subventions
 - Les charges financières
 - Les autres dépenses de fonctionnement
 - Synthèse du fonctionnement
 - 3. Section d'investissement
 - Les recettes d'investissement
 - Les dépenses d'investissement
 - La dette
- IV Les grands équilibres budgétaires et financiers provisoires au stade du débat d'orientation budgétaire
 - 1. L'épargne brute au stade du DOB
 - 2. La capacité de désendettement au stade du DOB
- V Perspectives du besoin de financement annuel du budget principal et des budgets annexes
- VI Consolidation des dépenses de fonctionnement du budget principal Ville et des budgets annexes

Regu le 24/02/2020

l - Contexte général . Situation économique et sociale

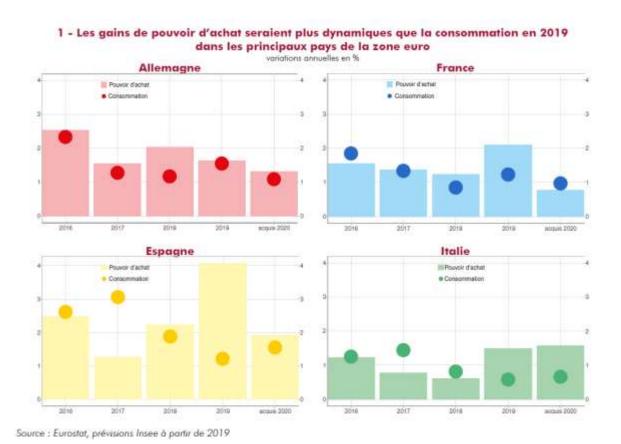
(Source : Note de conjoncture INSEE – décembre 2019)

1. Situation globale

Zone euro

Le ralentissement économique a conduit à une croissance du PIB en zone euro de + 0,2 % au troisième trimestre (comme au deuxième, après + 0,4 % au premier trimestre 2019). Alors que l'activité française a continué de croître à un rythme régulier de + 0,3 % par trimestre, les tensions protectionnistes ont davantage pénalisé la production industrielle allemande.

En Espagne, l'activité a aussi ralenti, tout en restant un plus dynamique qu'en France. En Italie, la croissance est demeurée quasi nulle du fait notamment d'une consommation toujours atone. En France, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises sont restés relativement robustes, permettant de compenser les contributions négatives du commerce extérieur à la croissance depuis le début de l'année. Malgré des rythmes de croissance hétérogènes, ces quatre pays ont tous en commun d'avoir mené des politiques budgétaires contribuant à l'accélération du pouvoir d'achat en 2019. Cependant, les consommateurs n'ont pour l'instant consommé qu'une partie de ces hausses de revenu réel et leur épargne a donc augmenté.



Après deux premières baisses en 2019, la Réserve fédérale (Fed) a de nouveau réduit d'un quart de point les taux directeurs américains en octobre. De son côté, la Banque centrale européenne (BCE) a repris en novembre ses achats obligataires, en raison d'une inflation sous-jacente qui

Regu le 24/02/2020

demeure nettement inférieure à 2 % en zone euro. Les taux souverains à 10 ans de la zone euro se sont peu redressés tout en restant négatifs pour l'Allemagne et la France.

Enfin, la croissance britannique serait de nouveau bridée par les incertitudes sur les modalités du Brexit.

En France

La croissance française pâtirait de l'érosion de la production industrielle

Comme dans la zone euro, le climat global des affaires plutôt favorable en France masque une divergence entre les principaux secteurs d'activité. Dans les services et le commerce de gros et de détail, l'indicateur de climat se maintient en zone favorable, autour de 105. En revanche, dans l'industrie, sa dégradation depuis 2 ans l'a conduit en novembre 2019 au niveau de sa moyenne de long terme (100) ce qui n'avait pas été observé depuis 2015. A l'inverse le climat dans le bâtiment reste depuis un an à des sommets (au-dessus de 110), atteints pour la dernière fois en 2008.



La production dans les services serait de nouveau robuste et la croissance française serait comprise entre + 0,2 % et + 0,3 % par trimestre d'ici la mi-2020. L'inflation demeurerait légèrement supérieure à 1 % au premier semestre 2020.

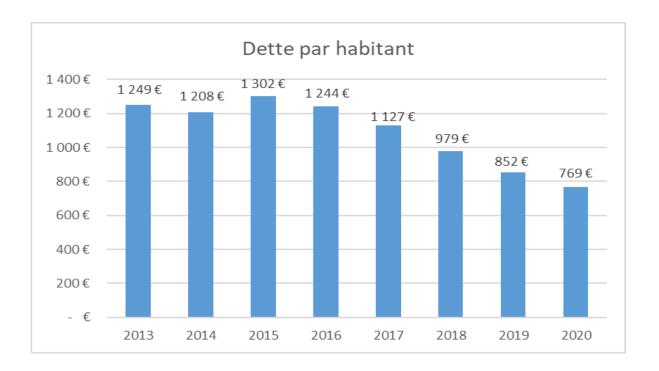
L'emploi ralentirait mais le chômage garderait une tendance à la baisse

Après avoir été particulièrement dynamique au premier semestre 2019 (+ 170 000), l'emploi total ralentirait au second semestre (+ 94 000) puis au premier semestre 2020 (+ 88 000).

L'emploi ralentirait mais la hausse tendancielle de la population active continue de s'atténuer. Le taux de chômage baisserait à nouveau de l'ordre de 0,1 point par trimestre, atteignant 8,2 % au printemps contre 8,5 % un an plus tôt.

Les mesures dynamiques mises en place, tant sur la section de fonctionnement que sur la section d'investissement, ont permis à la Ville de sortir du réseau d'alerte en 2019.

Les différents ratios se sont améliorés, et l'autofinancement de l'intégralité des investissements permettra de ramener la dette par habitant à 769 € au 31 décembre 2020, la moyenne de la strate se situe à 844 € au 31 décembre 2018.



II - Le projet de loi de finances (PLF) 2020

Eléments de contexte national du PLF 2020

Le Projet de Loi de Finances présenté par le Gouvernement pour 2020 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,3 % (contre 1,4 % prévu initialement).

Il prévoit de ramener le déficit public à 2,2 % du PIB, en baisse de 20,4 Md€ par rapport à 2019 (3,1 % du PIB). La dépense publique devrait augmenter de 0,7 % en 2020. Elle doit passer à 53,4 % du Produit Intérieur Brut (PIB), contre 53,8 % attendu en 2019. Quant au taux de prélèvements obligatoires, il s'élèvera à 44,3 % du PIB (contre 44,7 % prévu en 2019). Enfin, pour 2020, le déficit budgétaire devrait atteindre 93,1 Md€.

1. Principales dispositions relatives aux collectivités locales

Les collectivités territoriales sortent d'une période de ralentissement 2014-2016, marquée par une diminution des dotations de l'Etat vers les collectivités, suivie d'une période de stabilisation des concours financiers de l'Etat et d'une contractualisation Etat-Collectivités territoriales (pour 322 « grandes » collectivités).

Suppression de la taxe d'habitation définitivement actée

Le PLF 2020 confirme la suppression définitive de la Taxe d'Habitation (TH) pour 80 % des foyers en 2020 (pour les 20 % des ménages restants, la suppression se déploiera jusqu'en 2023). Le texte

017-211703475-20200220-2020_02_D2-DE

Recu le 24/02/2020

valide le transfert de la part dé partementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes dès le 1^{er} janvier 2021 et l'État compensera aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée au moyen d'un coefficient correcteur. Une opération qui pèsera 1 Md€ à l'État, soit le coût du différentiel entre les produits de TH (15,2 Md€) et le montant de la taxe foncière pour sa part départementale (14,2 Md€).

A noter que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants sont maintenus respectivement sous le nom de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) et taxe sur les locaux vacants (TLV).

Enfin, le pouvoir d'exonération et d'abattement des communes en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est suspendu uniquement pour l'année 2021, pour des raisons techniques de gestion. La TFPB remplace la TH comme imposition pivot pour la contribution foncière des entreprises (CFE) et la THRS.

Répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Il est prévu une majoration de 180 m€ des dotations de péréquation des communes (90 M€ pour la DSU et 90 M€ pour la DSR) et de 10 M€ les dotations de péréquation des départements. Le montant de péréquation versé aux communes d'Outre-mer est augmenté d'une dotation de péréquation répartie en fonction de critères de ressources et de charges. Ce qui permet d'amorcer l'alignement des montants de la péréquation allouée aux communes des départements d'Outre-mer, par rapport à la métropole. Il est également prévu des ajustements de calcul de la dotation d'intercommunalité.

Révision des valeurs locatives cadastrales et simplification des procédures d'évaluation des locaux professionnels

Le calendrier annoncé prévoit une révision au premier semestre de l'année 2023. Les propriétaires bailleurs de locaux d'habitation déclareront à l'administration les loyers pratiqués. Sur la base des données collectées, le gouvernement présentera au Parlement, avant le 1^{er} septembre 2024, un rapport qui exposera les impacts de cette révision pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'Etat. En 2025, les nouveaux secteurs et tarifs seront définis et serviront de base aux nouvelles valeurs locatives qui s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il est également prévu une simplification de l'évaluation des locaux professionnels, en allégeant les travaux des commissions locales et en rendant biennale la mise à jour des coefficients de localisation.

III - Situation et orientations budgétaires de la collectivité

La présentation ci-après concerne le budget principal Ville, une consolidation du budget principal et des budgets annexes étant présentée en fin d'exposé. De plus, l'exercice 2019 n'étant pas clôturé, les chiffres présentés pourront subir de légères modifications.

L-Les recettes de fondionnement

D'un montant global estimé à ce jour à 8 285 K€, elles se composent de la fiscalité, des dotations de l'Etat, du produit des services et du domaine, et de produits de gestion divers. Elles se répartissent comme suit :

Recettes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Atténuation charges	3 085 €	4 237 €	455€	14 485 €	3 655 €	12 496 €	2 000 €
Produits des services	201 815 €	292 332 €	204 307 €	243 708 €	236 500 €	271 938 €	255 000 €
Impôts et taxes	5 475 994 €	5 642 622 €	5 476 266 €	5 544 003 €	5 882 102 €	6 019 934 €	5 989 244 €
Dotations et participations	2 270 567 €	2 136 837 €	2 101 324 €	2 120 810 €	2 187 102 €	2 174 235 €	1 885 987 €
Autres produits de gestion	151 847 €	130 576 €	911 242 €	112 085 €	98 570 €	97 970 €	131 053 €
Produits financiers	17€	99€	90€	163€	75 €	79 €	
Produits exceptionnels	1 974 844 €	58 333 €	152 433 €	251 645 €	761 305 €	200 799 €	5 000 €
Reprise sur provisions		100 000 €		240 078 €	241 592 €	116 490 €	
Recettes réelles	10 078 168 €	8 365 036 €	8 846 117 €	8 526 976 €	9 410 901 €	8 893 941 €€	8 268 284 €
Recettes ordre	211 836 €	6 960 €	62 186 €	113 240 €	128 975 €	994 242 €	16 944 €
Total	10 290 004 €	8 371 996 €	8 908 303 €	8 640 217 €	9 539 876 €	9 888 183 €€	8 285 228 €

A ce stade, les dotations de l'Etat ont été estimées en fonction des éléments connus. Le produit de la fiscalité prend en compte la revalorisation des bases de 0,9 % ce qui génère, à taux constants, un produit fiscal supplémentaire de l'ordre de 20 K€ par rapport à 2019.

o La fiscalité (Etat 2019 : 1288M)

			FISCALITE			
Taxe habitation	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bases	9 453 767 €	9 960 711 €	9 477 378 €	9 527 728 €	9 548 424 €	9 819 406 €
Evolution bases		5,09 %	-5,10 %	0,53 %	0,22 %	2,76 %
Taux	12,21	12,21	12,21	12,21	13,06	13,06
Produit	1 154 305 €	1 216 203 €	1 157 188 €	1 163 336 €	1 247 023 €	1 282 414 €
Foncier bâti	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bases	9 295 646 €	9 460 185 €	9 520 678 €	9 644 483 €	9 913 893 €	10 185 498 €
Evolution bases		1,74 %	0,64 %	1,28 %	2,72 %	2,67 %
Taux	29,08	29,08	29,08	29,08	31,12	31,12
Produit	2 703 174 €	2 751 022 €	2 768 613 €	2 804 616 €	3 085 204 €	3 170 441 €
Foncier non bâti	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bases	97 726 €	96 687 €	98 092 €	97 702 €	102 257 €	112 425 €
Evolution bases		-1,07 %	1,43 %	-0,40 %	4,45 %	9,04 %
Taux	54,32	54,32	54,32	54,32	58,12	58,12
Produit	53 085 €	52 520 €	53 284 €	53 072 €	59 432 €	65 341 €
Total produit	3 910 564 €	4 019 745 €	3 979 085 €	4 021 023 €	4 391 659 €	4 518 196 €
		2,72 %	-1,02 %	1,04 %	8,44 %	2,78 %

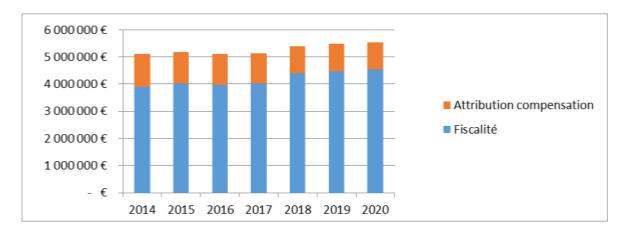
017-211703475-20200220-2020_02_D2-DE

Regu le 24/02/2020

Le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes pour 2020, prend en compte une estimation des charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI ainsi que la rétrocession de la compétence transport scolaire. Ce montant devra être validé par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) courant 2020.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant	1 189 985 €	1 153 437 €	1 121 854 €	1 103 154 €	995 299 €	1 006 503 €	1 007 603 €

Le produit de la fiscalité directe y compris l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes représentera en 2020, 67 % des recettes totales de fonctionnement.



Les concours financiers versés par l'Etat

Au niveau de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), la Ville a bénéficié depuis 2017 de la fraction cible, destinée aux 10 000 communes les plus défavorisées parmi celles éligibles à au moins l'une des deux premières fractions. A ce stade, cette fraction de la DSR n'a pas été prise en compte pour 2020.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire	1 375 635 €	1 185 705 €	1 002 580 €	897 769 €	893 472 €	881 063 €€	850 000 €
D.S.R.	319 596 €	442 988 €	432 437 €	634 055 €	688 997 €	711 882 €€	530 000 €
DNP	105 503 €	126 603 €	151 923 €	163 440 €	181 000 €	182 521 €€	170 000 €
Total	1 800 734 €	1 755 296 €	1 586 940 €	1 695 264 €	1 763 469 €	1 775 466 €	1 550 000 €



Les autres recettes

AR PREFECTURE

- Produits des services et du domaine comprenant :
 - le produit des régies : école de musique, médiathèque, musée, droits de place, location de salles et de matériels.
 - le produit des loyers
- Les diverses taxes : sur la publicité extérieure, les droits de mutation à titre onéreux, sur les pylônes.

2 - Les dépenses de fonctionnement

A ce stade, d'un montant global de 7 808 K€ (dont 84 K€ de dépenses imprévues), les dépenses de fonctionnement se composent comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses à caractère général	1 606 665 €	1 787 160 €	1 541 860 €	1 443 715 €	1 544 067 €	1 724 260 €	1 895 938 €
Charges de personnel	3 910 447 €	3 896 685 €	3 948 352 €	3 846 679 €	3 768 219 €	3 904 523 €	4 061 400 €
Atténuation de produits	14 134 €	11 448 €	9 414 €	6 740 €	15 106€	3 080 €	19 000 €
Dépenses imprévues							83 899 €
Charges de gestion	956 067 €	1 072 043 €	917 039 €	1 175 463 €	785 706 €	906 778 €	1 045 984 €
Frais financiers	302 171 €	308 804 €	293 634 €	222 932 €	207 599 €	287 123 €	160 310 €
Charges exceptionnelles	10 637 €	7 868 €	10 192 €	7 360 €	5 087 €	537 137 €	57 600 €
Provisions	25 000 €	25 000 €	265 078 €	267 603 €	39 085 €	18 340 €	8 340 €
Dépenses réelles	6 825 120 €	7 109 007 €	6 985 569 €	6 970 492 €	6 364 869 €	7 381 241 €	7 332 471 €
Opérations d'ordre	2 478 864 €	441 798 €	520 472 €	843 966 €	1 354 397 €	1 681 106 €	475 600 €
Dépenses totales	9 303 983 €	7 550 806 €	7 506 041 €	7 814 458 €	7 719 266 €	9 062 347 €	7 808 071 €

o Les charges à caractère général

Ces dépenses regroupent les achats divers, énergie, carburant, fournitures diverses, entretien de bâtiments, matériels, terrains... et représentent 24 % des dépenses totales de fonctionnement pour 2020.

Regu le 24/02/2020

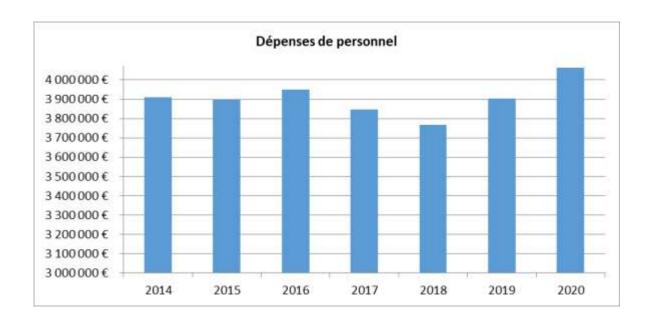
Les charges de personnel

Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses soit 52 % des dépenses totales de fonctionnement. Déduction faite des remboursements de mise à disposition auprès de la Communauté de communes et de la participation de l'Etat pour les emplois aidés, le seuil se situe à 51 %. Ces dépenses prennent en compte le personnel lié aux activités des budgets annexes (Transports et Salle de spectacles EDEN) et donnent lieu à refacturation.

L'augmentation de ce poste correspond aux évolutions de carrières, à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ainsi qu'au renforcement de différents services suite à de l'absentéisme.

			au 21/01/2020	Prévisions			
	2014	2015	2019	2020			
Dépenses de personnel	3 910 447 €	3 896 685 €	3 948 352 €	3 846 679 €	3 768 219 €	3 904 523 €	4 061 400 €
Dépenses totales*	7 480 183 €	7 550 806 €	7 506 369 €	7 814 458 €	7 719 266 €	9 062 347 €	7 808 071 €
	52,28%	51,61%	52,60%	49,23%	48,82%	43,09%	52,02%

Y compris les dotations aux amortissements 2014 hors dépenses exceptionnelles EDEN



Les subventions

Le montant prévisionnel des subventions versées aux associations s'élève à 362 740 €

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisions 2020
Associations	298 817 €	275 350 €	218 190 €	215 495 €	240 704 €	361 416 €	362 740 €
EPCC		43 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €		
Total	298 817 €	318 350 €	308 190 €	305 495 €	330 704 €	361 416 €	362 740 €

A ce stade, le montant des subventions versées pour l'équilibre des budgets annexes, Transports et Salle de spectacle EDEN, s'élève à 263 992 €. Le budget annexe Bâtiment commercial est clôturé au 31 décembre 2019. Ces montants seront ajustés lors de la reprise des résultats 2019 des budgets annexes.

L'augmentation de la subvention versée au budget annexe Transports est dûe essentiellement à la reprise de la compétence Transport scolaire, et s'agissant du budget annexe Salle de spectacle EDEN, l'augmentation est la conséquence de l'amortissement du bâtiment pour la première année pour un montant de 123 000 €.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisions 2020
Thermes	36 367 €	112 741 €	216 058 €	231 962 €			
Transports	15 742 €	29 221 €	25 739 €	17 930 €	27 065 €	28 402 €	56 822 €
Usines relais	35 409 €	28 956 €	28 858 €				
Bâtiment commercial		5 358 €			3 788 €	31 903 €	
Salle spectacles EDEN			38 310 €	49 859 €		103 856 €	207 170 €
Total	87 518 €	176 276 €	308 965 €	299 751 €	30 853 €	164 161 €	263 992 €

Les charges financières

L'engagement pris par la Ville de ne pas contracter d'emprunt et la conjoncture des taux bas, permet une réduction significative de ce poste tout en conservant une marge pour une éventuelle ligne de trésorerie.

Sur 2019, le montant des intérêts de la dette s'élève à 172 859 € auquel s'ajoute l'indemnité de refinancement de l'emprunt structuré FIXMS d'un montant de 114 264 €.

Réalisé	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Frais financiers	302 171 €	308 804 €	293 634 €	222 932 €	207 598 €	287 123 €	160 310 €

Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement comprennent :

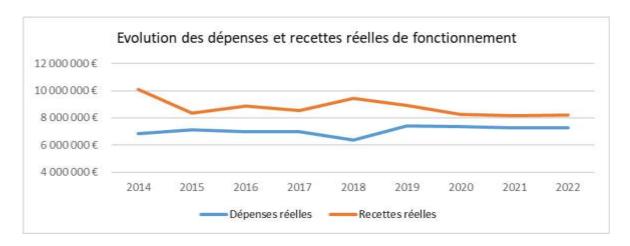
- les participations versées aux organismes de regroupement, divers syndicats pour un montant global de 12 800 € (y compris la contribution à SOLURIS),
- la participation versée au SDIS, pour 2020 à hauteur de 267 742 €,
- les indemnités versées aux Elus pour un montant total de 136 100 €,
- les dotations aux amortissements à hauteur de 475 600 €,
- les dépenses imprévues pour un montant de 83 899 € à ce stade.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisions 2020
Contingent SDIS*	388 134 €	389 299 €	150 000 €	390 077 €	280 000 €	241 230 €	267 742 €
Assemblée locale	134 617 €	144 887 €	135 593 €	129 426 €	129 049 €	128 047 €	136 100 €
Dotations aux amortissements	371 368 €	398 241 €	417 343 €	512 071 €	505 476 €	535 045 €	475 600 €

AR PREFECTURE 017-211703475-20200220-2020_02_D2-DE Regu le 24/02/2020

Synthèse du fonctionnement

Ce graphique montre l'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement pour 2020 ainsi qu'une projection jusqu'en 2022. Il s'agit d'une estimation au stade du DOB.



Pour 2020, la structure du fonctionnement se présente comme suit :

Recettes	8 285 228 €
Dépenses	<u>7 808 071 €</u>
Excédent dégagé	477 157 €

Reprise du résultat 2019 550 000 € (à ajuster à ce stade)

Soit un autofinancement de 1 027 157 €

3 - Section d'investissement

o <u>Les recettes d'investissement</u>

Pour 2020, les recettes d'investissement sont, à ce stade, les suivantes :

•	Taxe d'aménagement	30 000 €
•	FCTVA	45 000 €
•	Dotations aux amortissements	475 600 €
•	Cessions d'immobilisations	907 977 €
	 Vente maison et terrains 	
•	Autofinancement	1 027 157 €
•	Autres	10 000 €
	(Remboursement avance remboursable	NCA)
•	Subventions équipement	286 498 €
•	Intégration participation SDEER	60 000 €

Soit un total de 2 842 232 €

Les dépenses d'investissement

Les dépenses sont composées des éléments suivants :

•	Remboursement du capital de la dette	945 200 €
•	Dépôts et cautionnements	800€
•	Amortissement des subventions	16 944 €
•	Attribution compensation versée	13 530 €
•	Dépenses imprévues	38 958 €
•	Intégration participation du SDEER	60 000 €

- les dépenses d'équipement d'un montant global estimé à ce stade à **1766 800** € seront intégralement autofinancées et se concentreront principalement sur l'ensemble des programmes récurrents suivants hormis la construction de vestiaires au stade municipal Daniel Barbarin (terrain synthétique) pour un montant de 250 000 €, les travaux de rénovation énergétique à la salle municipale Aliénor d'Aquitaine pour 150 000 €, ainsi que le programme de vidéo protection pour 313 200 €:
 - o Equipement,
 - o Informatique,
 - o Bâtiments,
 - Réseaux et voirie,
 - o Sports,
 - o Développement du territoire.

o La dette

La Ville poursuit sa politique de réduction de la dette. La gestion active de cette dernière concilie l'objectif majeur de baisse des frais financiers avec celui de maîtrise des aléas liés à la fluctuation des taux d'intérêts.

Situation de l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2020

L'encours total de la dette est réparti sur 3 budgets : budget principal Ville et budgets annexes : Transports, Assainissement. L'emprunt du budget annexe Bâtiment commercial est soldé au 31 décembre 2019 et le budget clôturé.

La répartition est la suivante :

	CRD* au 01/01/2018	CRD* au 01/01/2019	CRD* au 01/01/2020
Budget principal Ville	8 942 106 €	7 777 444 €	6 647 148€
Bâtiment commercial	76 259 €€	39 059 €	
Transports	24 000 €	18 000 €	12 000 €
Assainissement	539 974 €	483 726 €	425 375 €
Total	9 582 339 €	8 318 229 €	7 084 523 €

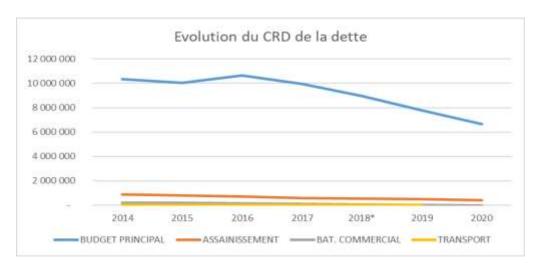
^{*}Capital restant dû

A l'encours de la dette bancaire, il convient d'ajouter les dépôts et cautionnements pour le budget principal d'un montant de 5 799,48 € et pour le Bâtiment commercial de 354 €.

017-211703475-20200220-2020_02_D2-DE

Regu le 24/02/2020

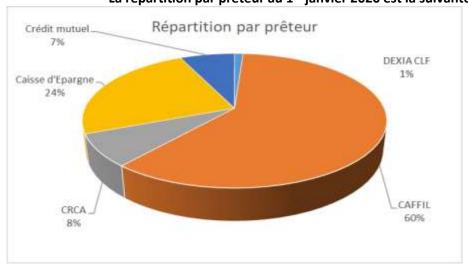
Evolution de l'encours de la dette depuis 2014 au 1er janvier



Evolution de l'encours de la dette au 1^{er} janvier par habitant de 2014 à 2021. La moyenne de la strate au 31 décembre 2018 est de 844 €.



La répartition par prêteur au 1^{er} janvier 2020 est la suivante :



Les caractéristiques de la dette au 1^{er} janvier 2020, budget principal VILLE, Budgets annexes :

Transports et Assainissement, se décomposent comme suit :

SYNTHÈSE DE LA DETTE

Situation au 01/01/2020

Montants en Euro

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Encours	7 090
Nombre d'emprunts	24
Taux actuariel	2,29 %
Taux actuariel résiduel	2,60 %
Marge moyenne	1,14 %
Durée résiduelle	08 ans 02 mois
Duration résiduelle	04 ans 02 mois
Vie moyenne résiduelle	04 ans 03 mois

TYPE DE CONTRAT	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Classiques	7 090 475,98	100,00	24
Multi-options	0,00	0,00	0
Produits structurés	0,00	0,00	0
Emissions obligataires	0,00	0,00	0

PÉRIODICITÉ	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Mensuelle	400 836,96	5,65	2
Bimestrielle	0,00	0,00	0
Trimestrielle	4 446 474,21	62,71	15
Quadrimestrielle	0,00	0,00	0
Semestrielle	1 715 308,87	24,19	2
Nonemestrielle	0,00	0,00	0
Annuelle	527 855,94	7,44	5

TYPE DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
TAUX FIXE	4 889 089,81	68,95	17
EURIBOR03M	1 727 833,07	24,37	5
EURIBOR01M	400 836,96	5,65	1
LICHF03M	72 716,14	1,03	1

TRANCHES DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
7.00% < taux	0,00	0,00	1
6.00% < taux <= 7.00%	0,00	0,00	0
4.00% < taux <= 6.00%	1 058 864,24	14,93	6
3.00% < taux <= 4.00%	437 045,43	6,16	2
2.00% < taux <= 3.00%	1 941 462,23	27,38	3
taux <= 2.00%	3 653 104,08	51,52	12

017-211703475-20200220-2020_02_D2-DE Regu le 24/02/2020

PRÊTEUK	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
CAISSE FRANC FINAN LOCAL	2 533 868,84	35,74	6
CAISSE D'EPARGNE	1 723 609,28	24,31	7
LA BANQUE POSTALE	1 460 333,44	20,60	3
CAISSE REG CREDIT	518 226,96	7,31	2
AGRICOLE			
CREDIT MUTUEL	460 443,00	6,49	1
DEXIA CLF	388 041,29	5,47	3
Autres prêteurs	5 953,17	0,08	2

MATURITÉ DE LA DETTE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
inférieure à 2 ans	95 501,38	1,35	3
de 2 à 5 ans	628 507,53	8,86	4
de 5 à 10 ans	4 596 449,22	64,83	13
de 10 à 15 ans	945 017,85	13,33	3
au-delà de 15 ans	825 000,00	11,64	1

RA POSSIBLE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Non	78 669,31	1,11	4
A date d'échéance	7 011 806,67	98,89	20
A tout moment	0,00	0,00	0

PÉNALITÉ RA	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS	PENALITE	IC
Sans	816 658,33	11,52	3	0,00	0,00
3 Mois	0,00	0,00	0	0,00	0,00
6 Mois	460 443,00	6,49	1	2 859,35	0,00
9 Mois	0,00	0,00	0	0,00	0,00
x Jours	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Forfaitaire	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Actuarielle	5 462 524,51	77,04	14	0,00	0,00
Autres	272 180,83	3,84	2	0,00	0,00
Total	7 011 806,67	98,89	20	2 859,35	0,00

Sélection ajoutée : Tous les emprunts Calcul d'encours au 01/01/2020

La quantité d'emprunts dans chaque critère est considérée hors couverture.

L'état Synthèse de la dette réalise à une date donnée une photographie synthétique et complète de l'encours. Il ne s'agit pas d'un état d'analyse rétrospective de vos données financières, les charges sont toujours calculées pour l'exercice à venir.

Opérations menées au cours de l'exercice 2019

La Ville a refinancé à la date du 1^{er} juillet 2019 l'emprunt structuré FIXMS, réparti sur le budget principal VILLE pour 1 399 983,72 € et sur le budget annexe ASSAINISSEMENT pour 315 325,15 €, par un emprunt à taux fixe de 2,87 % sur la durée résiduelle. La Ville a autofinancé l'indemnité compensatrice due d'un montant global de 140 000 € (Budget principal VILLE 114 263,81 €, budget annexe ASSAINISSEMENT 25 736,19 €) par la reprise de provision mise en place dans le cadre des risques potentiels sur les emprunts à risques.

017-211703475-20200220-2020_02_D2-DE

Regu le 24/02/2020

De plus, la Ville n'a pas sontracte d'emprunt sur l'exercice 2019. Le montant du remboursement du capital s'élève à 1 233 706 € tous budgets confondus. La répartition par budget est la suivante :

o Budget principal: 1 130 296 €

Budgets annexes

Bâtiment commercial 39 059 €
 Transports 6 000 €
 Assainissement 58 351 €

Enfin, la Ville est toujours accompagnée par la cabinet ORFEOR pour la gestion active de la dette.

Dette 2020

Comme indiqué en amont, la Ville n'empruntera pas en 2020 et procédera au remboursement du capital à hauteur de 1 017 883 € répartis comme suit :

o Budget principal Ville : 945 128 €

Budgets annexes :

Transports 6 000 €Assainissement 66 755 €

Etat des emprunts détaillés

Voir la liste des emprunts en cours au 1^{er} janvier 2020, tous budgets confondus, en annexe.

IV – Les grands équilibres budgétaires et financiers provisoires au stade du débat d'orientation budgétaire

1- L'épargne brute au stade du DOB

A ce jour, l'exercice 2019 n'étant pas clôturé, la reprise du résultat indiqué n'est que partielle. Elle sera réajustée après le vote du compte administratif 2019.

o Fonctionnement

Recettes	2020
Réelles	8 268 284 €
Ordre	16 944 €
Total	8 285 228 €
Dépenses	
Réelles	7 332 471 €
Ordre	475 600 €
Total	7 808 071 €
Résultat de l'exercice	935 813 €
Recettes réelles – Dépenses réelles	
Reprise du résultat 2019	550 000 €
(à ajuster)	
Epargne brute	1 485 813 €

La capacité de désendettement au stade du DOB

Pour mémoire, ce ratio de désendettement est le rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute (CAF). Il est exprimé en nombre d'années et mesure la capacité d'une collectivité à rembourser sa dette.

Au stade du DOB, ce ratio s'élève à 4,47 années. Il atteste de la solvabilité de la commune.

En effet, l'une des principales priorités de la commune est de réduire l'endettement tout en maintenant la capacité à investir. Le seuil d'alerte se situe entre 9 et 10 années.

	2020
CAF brute	1 485 813 €
Remboursement capital	945 200 €
CAF Nette	540 613 €
CRD au 31/12	5 701 948 €
Population	7 417
Dette par habitant	769€
Année CAF	4,47

V – Perspectives du besoin de financement annuel du budget principal et des budgets annexes

Pour l'exercice 2020 les perspectives sont les suivantes, hors reprise des résultats 2019.

En milliers d'€

	Budget	Budgets annexes								
	Budget principal Ville	Salle de spectacles EDEN	Transports	Assainissement						
Produits de fonctionnement	8 818	241	60	258						
Dépenses réelles	7 172	186	54	52						
Epargne de gestion	1 646	55	6	206						
Intérêts de la dette	160	-	-	15						
Epargne brute	1 486	55	6	191						
Capital de la dette	945	-	6	67						
Epargne nette	541	55	-	124						
Financement de l'investissement										
Dépenses d'investissement	1 880	55		124						
Epargne nette	541	55	-	124						
Recettes invest sauf emprunt	1 339	-								
Emprunt d'équilibre	-									
Besoin annuel de financement minoré du remboursement du capital de la dette	- 945	-	- 6	- 67						

017-211703475-20200220-2020_02_D2-DE

Regu le 24/02/2020

La Ville poursuit son désendet ement, sur le budget principal à hauteur de 945 K€ et sur les budgets annexes : Transports 6 K€ et Assainissement 67 K€ soit un montant global de 1 018 K€ de désendettement sur l'exercice 2020.

VI - Consolidation des dépenses de fonctionnement du budget principal Ville et des budgets annexes :

Budgets	2020						
Budget principal Ville	8 835 228 €						
Dont:							
-subventions d'équilibre versées aux	263 992 €						
budgets annexes							
-virement à la section d'investissement	1 027 157 €						
Salle de spectacles EDEN	308 874 €						
Subvention équilibre	207 170 €						
Virement à la section d'investissement	0€						
Transports	63 922 €						
Subvention équilibre	56 822 €						
Assainissement	257 994 €						
Virement à la section d'investissement	206 484 €						

017-211703475-20200220-2020_02_D2-DE Recu le 24/02/2020 ETAT DE LA DETTE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat constaté - MAIRIE DE SAINT JEAN D'ANGELY - montants en Euros

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	FN	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNÉE INTÉRÊT	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2020	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	FRAIS
108	2003	VILLE INVESTISSEMENT 2003	CLF - DEXIA CLF	16	R	EURIBOR03M	0.10000	2,10	М	01/11/2004	01/11/2004	650 000.00	0.00	0.00	0.00	0,00	0.00	0,00
125		VILLE - INVEST 2005	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	20		TAUX FIXE	0,00000	3,66		01/11/2005		1 000 000,00	353 544,05	1 758,27	12 005,71	56 358,37	68 364,08	0,00
126		VILLE INVEST 2005	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	15		TAUX FIXE	0,00000	3,72			01/01/2007	500 000,00	83 501,38	1 577,06	3 106,25	40 988,29	44 094,54	0,00
130		VILLE 2006	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	15		TAUX FIXE	0,00000	4,07		01/01/2008	01/01/2008	1 000 000,00	249 721,94	6 900,46	10 152,93	79 990,15	90 143,08	0,00
135	2007	ASSAINISSEMENT 2007	CE - CAISSE D'EPARGNE	0	F	TAUX FIXE	0,00000	4,53	Т	16/10/2007	16/10/2007	284 000,00	110 050,00	878,73	4 670,74	14 200,00	18 870,74	0,00
136	2007	VILLE - INVEST 2007	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	20	F	TAUX FIXE	0,00000	4,07	Т	01/04/2008	01/04/2008	550 000,00	258 438,30	2 405,07	10 381,16	26 884,53	37 265,69	0,00
137	2007	VILLE - INVEST 2007	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,68	Α	01/03/2008	01/03/2008	800 000,00	188 679,45	4 989,32	8 811,33	60 045,36	68 856,69	0,00
138	2008	VILLE- 2008 IENA PREFI	CRCA - CAISSE REG CREDIT AGRICOLE	16	R	EURIBOR03M	0,55000	0,74	Т	31/03/2009	31/03/2010	600 000,00	117 390,00	0,00	151,19	23 478,00	23 629,19	0,00
141	2011	VILLE - INVEST 2010	CE - CAISSE D'EPARGNE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	1,48	Т	25/06/2011	25/09/2011	780 000,00	298 431,37	10,17	815,52	45 912,52	46 728,04	0,00
143	2010	VILLE 2010 - Refinancement SG 139	CRCA - CAISSE REG CREDIT AGRICOLE	18	R	EURIBOR01M	0,55000	0,56	M	01/01/2011	01/04/2011	860 000,00	400 836,96	32,26	422,06	40 083,72	40 505,78	0,00
145	2011	VILLE - INVESTISSEMENT 2011 CM	CM - CREDIT MUTUEL	15	R	EURIBOR03M	1,45000	1,52	T	31/01/2012	31/01/2012	1 000 000,00	460 443,00	847,21	5 333,08	65 777,56	71 110,64	0,00
148	2012	VILLE - INVEST 2012 CE	CE - CAISSE D'EPARGNE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,63	Т	05/01/2013	05/01/2013	500 000,00	68 021,81	648,82	2 953,24	7 226,64	10 179,88	0,00
149	2012	INVEST 2012 CE	CE - CAISSE D'EPARGNE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,44	T	05/02/2013	05/02/2013	300 000,00	183 952,74	1 096,94	7 719,60	19 651,72	27 371,32	0,00
152	2013	Ville Investissement 2013 LBP	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	15	R	EURIBOR03M	1,60000	1,30	Т	01/10/2014	01/10/2014	800 000,00	520 000,07	1 429,36	6 129,11	53 333,32	59 462,43	0,00
153	2014	VILLE - LBP INVESTISSEMENT 2014	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	15	R	EURIBOR03M	1,15000	0,81	Т	01/09/2015	01/09/2015	900 000,00	630 000,00	345,75	4 587,65	60 000,00	64 587,65	0,00
155	2015	VILLE - investissement 2015 CE	CE - CAISSE D'EPARGNE	20	F	TAUX FIXE	0,00000	1,83	Т	05/06/2016	05/09/2016	1 000 000,00	825 000,00	1 033,33	15 480,00	50 000,00	65 480,00	0,00
156	2015	VILLE - CE Refinancement empr CDC	CE - CAISSE D'EPARGNE	13	F	TAUX FIXE	0,00000	2,13	Т	05/12/2015	05/03/2016	326 666,00	226 153,36	294,56	4 573,01	25 128,16	29 701,17	0,00
157	2016	VILLE Investissement 2016 LBP	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	15	F	TAUX FIXE	0,00000	1,24	T	01/04/2017	01/04/2017	380 000,00	310 333,37	866,64	3 700,26	25 333,32	29 033,58	0,00
158	2016	TRANSPORTS BUS PMR 2006	CE - CAISSE D'EPARGNE	5	F	TAUX FIXE	0,00000	0,84	T	14/01/2017	14/01/2017	30 000,00	12 000,00	8,87	68,26	6 000,00	6 068,26	0,00
159	2017	VILLE Transfert emprunt THERMES 129	CLF - DEXIA CLF	4	R	LICHF03M	0,15000	0,00	T	01/01/2018	01/01/2018	132 735,76	72 716,14	0,00	0,00	31 615,40	46 250,40	14 635,00
160	2019	VILLE Refinancement FIXMS	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	6	F	TAUX FIXE	0,00000	2,93	S	01/01/2020	01/01/2020	1 399 983,72	1 399 983,72	17 018,43	39 156,45	233 330,62	272 487,07	0,00
161	2019	ASSAINISSEMENT Refinancement FIXMS 134	CLF - DEXIA CLF	6	F	TAUX FIXE	0,00000	2,93	S	01/01/2020	01/01/2020	315 325,15	315 325,15	3 833,15	8 819,40	52 554,20	61 373,60	0,00
1001	2016	Ville Dépôts et cautionnements	Caution - Locataires	15	F	TAUX FIXE	0,00000	0,00	Α	01/09/2016	01/09/2030	5 799,48	5 799,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1002	2017	Bat commercial Cautions loyers	Caution - Locataires	9	F	TAUX FIXE	0,00000	0,00	А	05/02/2018	05/02/2026	354,00	354,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL									14 114 864,11	7 090 676,29	45 974,40	149 036,95	1 017 891,88	1 181 563,83	14 635,00			